



# ARIE

accidents et risques importants à éviter

Les risques professionnels en agriculture, vous y êtes confrontés au quotidien ! Pourtant, on ne leur accorde pas assez d'attention... ARIE vous présente des accidents survenus en Franche-Comté.

## RÉCIT

Lors de l'épisode exceptionnel d'inondations, les écuries n'ont pas été épargnées. Le premier jour de forte pluie, seul le chemin a été inondé. Cependant, le lendemain, c'est l'ensemble des box qui étaient remplis d'eau.

J'ai alors du emmener les chevaux dans les paddocks afin de refaire les box. Je réalise cette situation chaque jour de travail, les chevaux sont sortis tous les jours aux paddocks.

Ce jour là, j'étais pressé, j'ai pris deux chevaux en même temps. Pourtant, lorsque ce sont mes apprentis qui sortent les chevaux, je leur demande de n'en prendre qu'un seul à la fois.

Un des chevaux que je tenais a voulu éviter une flaque d'eau en marchant et a posé sa patte sur mon petit orteil. Je portais des bottes en caoutchouc de type botte de pêche. J'ai ressenti une très vive douleur. J'ai continué ma journée de travail malgré la forte douleur.

Le soir en enlevant ma botte, j'ai vu qu'il y avait du sang et que ça semblait plus grave que ce à quoi je m'attendais.

## CONSÉQUENCES

Le lendemain, je ne pouvais plus poser le pied par terre.

Je suis allé consulter mon médecin traitant.

J'ai eu un gros hématome et la matrice de l'ongle arraché. J'ai été en arrêt de travail pendant une semaine. Il m'était impossible de marcher.



Elevage de chevaux  
Exploitation individuelle  
Employeur de 3 apprentis  
Situé dans le Jura

**30 %**  
DES ACCIDENTS  
DU TRAVAIL EN  
RAPPORT AVEC  
LES ANIMAUX  
ONT LIEU LORS  
D'OPÉRATIONS DE  
MANIPULATION ET  
DE CONTENTION



## RÉGLEMENTATION

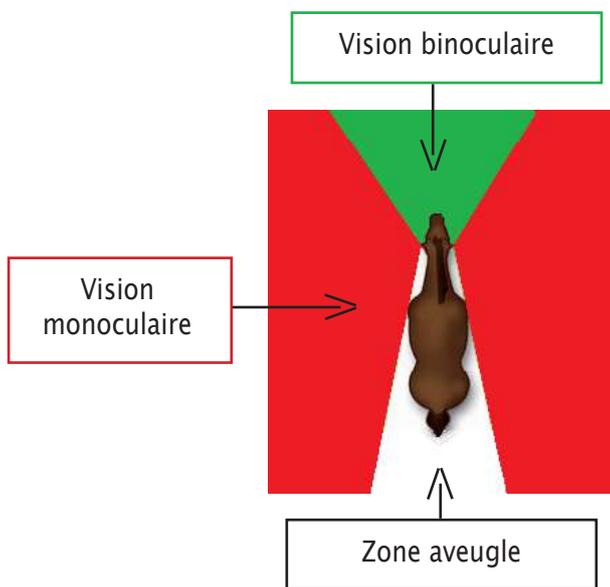
Le Code du Travail précise que l'employeur doit donner des instructions aux travailleurs concernant les conditions d'utilisation des équipements de travail et des moyens de protection.

D'après l'article L4122-2, les mesures prises en matière de santé et de sécurité ne doivent entraîner aucune charge financière pour les travailleurs, Equipement de Protection Individuel (EPI) compris. Ils sont donc à la charge de l'employeur.

## QUELQUES ASTUCES

Pour réduire les risques d'accident du travail lors des déplacements à pieds des chevaux :

- Attirez l'attention du cheval afin de ne pas le surprendre lorsque vous l'approchez
- Ayez conscience de la vision du cheval. Vous devez toujours arriver par l'avant, dans le champ de vision binoculaire.



- De manière régulière, éduquez le cheval pour qu'il vous respecte lors des déplacements
- Restez attentif aux signaux émis par le cheval (orientation des oreilles, position de sa queue et hauteur de son encolure). Lorsqu'il est attentif à vous, ses oreilles sont dans une position d'écoute.
- Positionnez vous au niveau de l'épaule du cheval lors du déplacement
- Ne déplacez qu'un seul cheval à la fois
- Portez des chaussures de sécurité, bottes ou boots d'équitation coquées
- N'entourez pas la longe autour de votre main et portez des gants.



## LE MOT DU SERVICE PRÉVENTION

Le cheval reste un animal qui peut avoir un comportement inattendu pour les humains. Même si l'environnement est connu par le cheval, il peut rencontrer des situations qui pourraient l'effrayer, par exemple une flaque.

Pour ne pas être pris au dépourvu lors de tout déplacement, restez attentif aux situations qui pourraient surprendre le cheval et n'oubliez pas de mettre en pratique les astuces ci-dessus.



**CONTACTEZ-NOUS !**

[prp\\_secretariat.grprec@franchecomte.msa.fr](mailto:prp_secretariat.grprec@franchecomte.msa.fr)

03.81.65.60.75